



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question écrite n° 43429

Texte de la question

M. Georges Privat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation des producteurs de tabac. En effet, la SEITA, privatisée depuis février 1995, semble imposer aux producteurs français de tabac des prix de plus en plus bas. Si le marché de type concurrentiel sur lequel la SEITA propose ces produits impose un certain nombre de contraintes en matière de coûts de production, il n'en reste pas moins vrai que la situation financière des producteurs de tabac est des plus inquiétantes. La SEITA présente également la caractéristique d'être en situation de concurrence monopolistique, ce qui signifie que les prix proposés par cette entreprise sont, dans une certaine mesure, administrés. Aussi, dans le cadre de l'article 4 de la loi de juillet 1984, conservée lors de la modification des statuts de la SEITA en 1995, l'État s'engage à assurer ses responsabilités à l'égard de la production tabacole. Néanmoins, au regard de la situation du marché, cette disposition semblerait inappliquée. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte mettre en œuvre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les producteurs de tabac ont exprimé leurs inquiétudes à l'occasion de la négociation pour la fixation du prix d'achat par la SEITA du tabac brun de récolte 1996. Cette négociation qui s'est engagée il y a quelques semaines, concerne les organisations représentatives des planteurs de tabac et les responsables de la SEITA, société privée cotée en bourse. Des contacts ont été pris et continueront d'être pris avec ces deux partenaires pour s'assurer que l'accord auquel ils parviendront garantira des conditions économiques propres au maintien de la production du tabac brun en France, production spécialisée et dont la consommation est partout en régression. La SEITA s'est engagée à acheter la totalité des quantités qui lui seront offertes au titre des contrats passés avec les producteurs, et la récolte 1996 s'annonce particulièrement bonne. Il convient également de préciser que, comme lors des campagnes précédentes, l'Office des fruits et légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) soutient largement les efforts d'investissements et de recherche de la filière tabacole dans le cadre de programmes annuels et pluriannuels qui concourent à l'amélioration constante de la qualité de la production française et de la rentabilité des producteurs.

Données clés

Auteur : [M. Privat Georges](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43429

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5127

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6148